



MANUEL POUR LE TRANSFERT D'UN MINEUR POUR DES RAISONS DE TRAITEMENT MÉDICAL

Comment gérer le cas d'un patient mineur atteint d'une pathologie grave qui ne peut être traitée localement et qui doit être transporté par avion vers une autre zone géographique ou un autre pays.

1. Localiser un hôpital. Identifier un hôpital capable de traiter l'état du patient et s'assurer que l'établissement et le service concernés acceptent d'accueillir le patient et sont disponibles pour l'admission.

2. Couvrir les frais médicaux prévus en cas d'hospitalisation. Vérifiez comment couvrir les frais médicaux prévus pour l'hospitalisation et le traitement de la pathologie du patient, en demandant d'abord un devis auprès de l'hôpital identifié pour l'hospitalisation.

Certains hôpitaux et pays disposent de fonds spécifiques qui peuvent être mis à disposition pour couvrir ce type de dépenses, il est donc conseillé de vérifier s'il existe des fonds disponibles, quelles sont leurs capacités économiques et comment demander un financement.

3. Assurer la couverture des frais hors du cadre hospitalier. Gérer l'identification et la prise en charge des frais de nourriture et d'hébergement du mineur (pendant la période post-hospitalisation) et du parent/tuteur qui l'accompagnera en voyage (pendant la période de garde de l'enfant/mineur).

Certains grands hôpitaux pédiatriques disposent de leurs propres structures d'accueil et/ou de collaborations avec des réseaux d'associations qui peuvent aider les familles à trouver un logement et à recevoir un soutien pendant leur séjour.

4. Vérifier et compléter les procédures requises en cas d'expatriation et d'entrée dans des pays tiers. Si l'hôpital d'accueil est situé dans un pays autre que le pays d'origine, il sera indispensable de vérifier si le mineur et son accompagnant ont besoin des éléments suivants pour voyager :

- **passeports valides** ;
- **visas d'entrée** dans le pays/la zone (par exemple l'espace Schengen <https://bit.ly/42pkUOG>) de l'hôpital ;
- **autorisation** de sortie du territoire à valeur légale du parent qui ne voyage pas avec le mineur.

Si le patient n'a qu'un seul parent ou un tuteur légal autre que les parents, une **autorisation** d'expatriation également valable sera requise.

4.1 Demander un visa pour entrer en Italie. Sur la page <https://vistoperitalia.esteri.it/home.aspx> du Ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, il est possible de vérifier si le pays d'origine du patient mineur et de la personne qui l'accompagne nécessite un visa d'entrée pour l'Italie et quelles sont les conditions nécessaires pour soumettre une demande au bureau diplomatique italien compétent.

En cas de demande de visa pour des soins médicaux pour des enfants arrivant en Italie, la Fondation Flying Angels peut - uniquement pour les cas urgents - soutenir les procédures par l'utilisation d'une circulaire ministérielle (appelée Green Channel) afin de faciliter les délais de délivrance des visas, à condition que le cas ait déjà été formellement accepté par la Fondation et que la documentation nécessaire à la demande de visa soit déjà complète, correcte et mise à disposition du bureau diplomatique.

5. Organiser le voyage. Si tous les points ci-dessus ont été vérifiés et complétés et si la procédure de visa a été entamée/est en cours de démarrage, il est temps d'organiser le voyage : pour le transport aérien, une demande peut être soumise à la Fondation Flying Angels, à condition que le cas rentre dans les paramètres indiqués dans les [Lignes Directrices de la Fondation](#). Le demandeur de financement de vol doit ensuite envoyer la demande à Flying Angels via la plateforme de candidature – <https://application.flyingangelsfoundation.org/> (en suivant les instructions de la page 2 des Lignes directrices). Le responsable de la gestion des vols de la Fondation et les sept médecins du Comité Scientifique de la Fondation sont actifs 7 jours sur 7 pour évaluer chaque nouvelle demande de transport aérien.

6. Définir le plan de vol. Si le cas présenté est jugé éligible par Flying Angels, cette dernière organisera et prendra en charge les frais de transport aérien aller-retour du patient mineur, de son accompagnant (parent ou tuteur légal) et de toutes autres dispositions jugées nécessaires au voyage (ex : oxygène à bord de l'avion, accompagnement médical et/ou infirmier). Avant de procéder à l'émission des billets, il sera nécessaire de fournir au responsable des vols de Flying Angels (voli@flyingangels.it) la confirmation de l'itinéraire et des dates de voyage et d'envoyer une copie des visas obtenus, si nécessaire pour l'entrée dans le pays de l'hôpital d'accueil.

7.Organiser tous les transferts non aériens. Pour tous les transports et transferts non aériens nécessaires au voyage, la personne/l'organisation demandant le financement du vol doit prévoir de manière autonome à la fois l'organisation et la couverture des dépenses. Dans certains cas, il est possible de demander de l'assistance à l'hôpital du pays départ et/ou d'arrivée.

8.Vérifiez les éventuelles exigences supplémentaires à votre arrivée. En ce qui concerne l'arrivée sur le territoire italien, par exemple, si le mineur et la personne qui l'accompagne proviennent d'un pays d'où il a été nécessaire de demander et d'obtenir un visa d'entrée, il sera également nécessaire de vérifier comment régulariser leur présence sur le territoire italien en suivant les procédures établies par les autorités compétentes.

En ce qui concerne spécifiquement les arrivées en Italie, les étapes à suivre sont donc les suivantes :

- Demande de titre de séjour pour accompagnant et patient mineur ;
- Communication du transfert de bien immobilier (en italien *cessione di fabbricato*) par la personne ou l'entité qui accueille la personne accompagnante et le patient mineur pendant leur séjour en Italie.